

Conseil Municipal

Séance publique du 17 juin 2024 à 18 H

Liste des délibérations prises

Affichée le 25 juin 2024 et publiée sur le site Internet en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le délai de recours contentieux court à compter de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)

L'appel des membres du Conseil Municipal est effectué par Mme Martine ALBERTI, Conseillère Municipale.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Angéline CAUVIN - Régine DEREPAS - Marie-Thérèse MORINA -

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - - Gilles FIGHIERA - Jean-Robert LUCCIONI - Bastian MELLINGER - Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Patricia DEMAS (pouvoir à Yann PRIOUT) - Emmanuelle HOFFMANN (pouvoir à José TOMICO) - Magali IMBERT (pouvoir à Angeline CAUVIN) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Honoré ACCHIARDI) - Mme Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Martine ALBERTI) - Mélanie THEUNIS (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA).

M. Franck EMELINE (pouvoir à Bastian MELLINGER)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H

Secrétaire :

M. Gilles FIGHIERA, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance.

* * *

ORDRE DU JOUR

➤ Nomination du secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Finances :

- Décision modificative

DELIBERATION est adoptée pour une régularisation comptable d'une avance consentie à l'entreprise Fab Electric pour un montant de 5 093.97 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Sécurisation de la Fête Patronale de l'Assomption – Marché des Bulles de Noël – Demande de subvention au taux de 70 % auprès de M. le Président du Conseil Départemental des A.M

DELIBERATION est adoptée pour solliciter du Conseil Départemental une subvention au taux de 70 %. Le montant de ces deux prestations s'élève à la somme de 1 608 € TTC

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Créances éteintes

DELIBERATION est adoptée afin de procéder à l'effacement d'une dette d'un montant de 2 460.74 € au profit d'un des locataires de la commune de Gilette

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

➤ Travaux :

- Chemin de la Clave - Travaux de sécurisation des terrains situés en amont du sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc

DELIBERATION est adoptée afin de solliciter le soutien du Conseil Régional pour cette opération qui s'élève à la somme de 100 000 € H.T dont 15 000 € pour les frais d'étude

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- Dotation cantonale d'Aménagement 2024

DELIBERATION est adoptée afin de valider le programme de travaux retenu à ce titre qui s'élève à la somme de 123 523 € H.T.

Le montant de l'aide financière attribuée par le Conseil Départemental des A.M porte sur la somme de 70 000 €.

Les travaux de restauration de la couverture de l'église et ceux portant sur la rénovation intérieure du logement sis 3 rue du Four seront ainsi entrepris à ce titre

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Acquisition de l'immeuble sis à Gilette – 7 rue du Tribunal

DELIBERATION est adoptée afin de procéder à l'acquisition de cet immeuble, par voie de préemption, pour un montant de 150 000 €.

La conception de cette bâtisse, sa superficie et son environnement constituent des atouts pour un projet à caractère social qui pourra prendre la forme d'une petite résidence-autonomie selon le potentiel à examiner ou de logements à loyers modérés T2, T3, voire T4 en cœur village.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Restauration scolaire & Service d'Aide à la Personne

- Contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide

DELIBERATION est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer ce marché avec la société Régal et Saveurs sise à Saint-André- de Nice.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Groupe scolaire «Les Espauvettes» :

- Approbation du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents, l'organisation des secours telle que présentée.

➤ Affaires périscolaires et extrascolaires :

- Campagne de renouvellement des PEDT (projet éducatif de territoire) - Plan Mercredi

DELIBERATION est adoptée validant le projet éducatif de territoire présenté. Sont ainsi définis les axes de travail mis en place par la Municipalité avec le concours du corps enseignant, des parents d'élèves et de l'académie.

Les thèmes retenus portent sur le patrimoine local et la notion de «Bien vivre ensemble»

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ Accueil de loisirs sans Hébergement :

- Ouverture de l'Accueil de Loisirs
- Approbation du projet éducatif et pédagogique
- Convention à intervenir avec le Centre de Vacances ULVF pour l'utilisation de la piscine
- Recrutement à la vacation d'un maître-nageur
- Maintien de la tarification

DELIBERATION est adoptée pour l'ouverture de l'Accueil de Loisirs, du 8 juillet au 2 août 2024 inclus. Le projet éducatif et pédagogique dont les thèmes principaux reposent sur l'artisanat et «Fait Main» est pareillement validé. M. le Maire est également autorisé à signer la convention à intervenir avec le Centre de Vacances ULVF et à recruter un maître-nageur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

➤ **Personnel communal :**

- Création d'un poste, à temps non complet, à raison de 6 H/semaine, sur le fondement de l'article L.332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique. Cet emploi sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2024

DELIBERATION est adoptée, à l'unanimité des membres présents, pour la création dudit emploi

- Création d'un second emploi pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 20 H par semaine dans le cadre des contrats aidés

DELIBERATION est adoptée, à l'unanimité des membres présents, pour la création dudit emploi

➤ **Vidéoprotection :**

- Modernisation de l'équipement installé en 2001 – Convention/Plan de services à intervenir avec le SICTIAM

DELIBERATION est adoptée afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention dite «Plan de Service» qui a pour principal objectif de ne pas avoir l'obligation de recourir à un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de ce matériel et de son installation

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

Le Maire
Yann PRIOUT

